

# LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET N°1 DU PLU DE SIREUIL POUR L'EXTENSION DE LA DISTILLERIE DES MOISANS

La déclaration de projet n°1 du PLU de Sireuil a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021.

**Cette procédure concerne l'extension de la distillerie des Moisans**, qui se situe à l'Est de la commune de Sireuil, sur le coteau dominant la Charente et en limite de Nersac. Cette mise en compatibilité consistera à **reclasser les parcelles du projet en zone UX dédiée aux activités économiques pour permettre l'extension de la distillerie.**

À ce titre et en application de l'article L103-2 c) du code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à évaluation environnementale, et donc également soumise à **concertation obligatoire**. Cette concertation est adaptée au regard du contexte sanitaire.

Le public peut demander des informations complémentaires et les pièces du dossier :

- Par mail : [plu\\_communes@grandangouleme.fr](mailto:plu_communes@grandangouleme.fr)
- Par courrier :  
Communauté d'agglomération de GrandAngoulême,  
Service planification urbaine - Déclaration de projet n°1 du  
PLU de Sireuil,  
25 Boulevard Besson, 16000 Angoulême.

Des registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Sireuil, dans le respect des gestes barrières.